CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E20693** **VALABLE JUSQU'AU** **05/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 402555999 RCS

Siret : 402 555 999 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 03074

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31247298R

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31247298R

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : BUONAGEMMA

199 BIS RUE MARMONNIER
38220 VIZILLE

Téléphone : 04 76 68 12 63 **Fax :** 04 76 68 12 63

Portable : 06 78 86 05 02

Responsabilité légale :
BUONAGEMMA CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.buonagemma@wanadoo.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 461 399 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	2	09/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		06/04/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/04/2026 13:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E20693** **VALABLE JUSQU'AU** **05/06/2027**

ÉDITÉ LE **10/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1995
Forme juridique : SARL
Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 402555999 RCS

Siret : **402 555 999 00026**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 81 03074
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 31247298R
Assurance Responsabilité Civile :
GAN 31247298R

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **BUONAGEMMA**

199 BIS RUE MARMONNIER
38220 VIZILLE

Téléphone : 04 76 68 12 63 **Fax :** 04 76 68 12 63
Portable : 06 78 86 05 02

Site Internet :
E-mail : sarl.buonagemma@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
BUONAGEMMA CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	09/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/04/2026 13:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.